

B.A.M

(Bourse d'Aide à la Mobilité internationale)

Règlement de la Bourse

Article 1 : Objet

Pour accompagner les initiatives des jeunes de la communauté de Communes Saint-Méen Montauban souhaitant réaliser un projet à l'étranger, la Communauté de Communes propose une Bourse d'Aide à la Mobilité (B.A.M). L'octroi de cette bourse est soumis à délibération de la commission d'attribution, pour un montant de 100, 300 ou 500€ suivant le projet.

Cette initiative concrétise la volonté de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban d'accompagner ses jeunes habitants vers l'âge adulte, en permettant l'apprentissage du vivre ensemble, l'égalité des chances, l'ouverture vers le monde, l'indépendance, et en accompagnant l'engagement solidaire ou civique.

Article 2 : Conditions

La bourse s'adresse à des jeunes âgés de 10* à 25 ans. La résidence administrative du jeune prétendant doit nécessairement se trouver sur l'une des 17 communes du territoire communautaire au moment du dépôt du dossier ET du départ.

**entrée au collège nécessaire.*

Le projet doit entrer dans une des thématiques suivantes : ETUDIER - TRAVAILLER - DECOUVRIR - ETRE SOLIDAIRE. Il doit être construit, réfléchi par le candidat et avoir un intérêt formateur pour lui.

Sont exclus :

- Les projets de vacances/loisirs,
- Les voyages scolaires.

Le budget du projet doit être équilibré et faire apparaître un minimum d'apport personnel.

Article 3 : Dossier de demande

Les dossiers doivent être déposés ou envoyés à la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban **30 JOURS MINIMUM** avant le départ. **Aucun dossier de demande de B.A.M. ne pourra être déposé après le départ à l'étranger du candidat.**

Le dossier de demande devra être accompagné de :

- un R.I.B.
- Un justificatif de domicile (au nom du candidat ou de ses représentants légaux)
- Une autorisation de l'établissement de départ et/ou une convention de stage si le projet s'inscrit dans un parcours de formation
- Les coordonnées de la structure d'accueil si le projet est réalisé par l'intermédiaire d'une association

Contact Mobilité internationale : Service Jeunesse

Manoir de la Ville Cotterel • 46, rue de Saint Malo • BP 26042 • 35360 Montauban de Bretagne

Tel : 02 99 06 54 92 • courriel : vincent.rousseau@stmeen-montauban.fr

www.stmeen-montauban.fr

Article 4 : Attribution

La commission d'attribution est composée du vice-président à la jeunesse et d'un animateur du service jeunesse. Elle se réunit tous les deux mois environ. Après entretien avec le candidat, elle émet un avis sur le projet.

Elle peut décider l'attribution d'une bourse de 100€, 300€ ou 500€ maximum.

Le candidat, désormais bénéficiaire, recevra alors une notification motivée par courrier.

Chaque jeune ne peut bénéficier de la B.A.M. qu'une fois par an et deux fois maximum.

Article 5 : Versement

La B.A.M est versée en une seule fois, après décision de la commission d'attribution.

Le candidat devra présenter un justificatif de départ pour déclencher le versement (titre de transport/convention de stage /attestation de la structure d'accueil).

Après présentation du justificatif, un délai d'un mois environ est nécessaire pour le versement de la somme sur le compte bancaire du bénéficiaire (ou de ses parents s'il est mineur).

Le bénéficiaire s'engage à restituer les sommes perçues dans le cas où le projet ne serait pas réalisé dans les 12 mois après la décision d'attribution.

Les représentants légaux du bénéficiaire mineur s'engagent à lui transmettre les sommes perçues.

Article 6 : Promotion, diffusion, communication

En retour de l'attribution d'une bourse, le bénéficiaire s'engage à partager son expérience à son retour, sous quelque forme que ce soit (exposition, témoignage vidéo, rencontre dans les écoles ou maisons des jeunes du territoire...). Les modalités de ce retour d'expérience seront envisagées lors de la présentation du projet à la commission d'attribution.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à participer aux rencontres de la Mobilité Internationale "DES PAYS&MOI" organisées par le service jeunesse.

Article 7 : Accompagnement au projet

Dans le cadre de ses actions, un animateur du service jeunesse de la Communauté de Communes se tient à disposition pour accompagner le candidat dans les diverses étapes de construction de son projet.

N'hésitez pas à contacter Vincent ROUSSEL, par mail à vincent.rousseau@stmeen-montauban.fr ou par téléphone au 02 99 06 54 92.